Image not found or type unknown

# ACHAT VOITURE OCCASION + 5 ANS

Par **Annick Decourcelle**, le **05/07/2018** à **15:44**

Bonjour

Je reviens à mon soucis d'achat d'une voiture d'occasion de 8 ans dans un garage à 6400 € pour m'entendre dire 9 mois plus tard que la voiture n'est plus roulante car très dangereuse (ABS défectueux et étrier gauche à changer).
J'étais en négociation avec le garage car il me propose un devis à 1748 € pièces neuves car ils n'arrivent pas à trouver des pièces d'occasion.
Ma question est : sont ils obligés de me fournir un devis avec des pièces d'occasion ou si ils ne trouvent pas, comme ils le disent, ils peuvent me faire payer que des pièces neuves.
Car, dans le cas où c'est une obligation, je peux les obliger à me réparer la voiture avec des pièces neuves mais payer le prix pour des pièces d'occasion.
Merci beaucoup pour vos réponses.
Cordialement.
NANOU.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés